



COMPTE RENDU CTSD 1er degré du 27 février 2017

* Présents : IA, SG, Mme GARLIN, Mme HERMANTIER, tous les IEN (sauf VVA), 2 SE-UNSA, 3 SGEN-CFDT, 3 SNUipp-FSU, 1 CGT Educ'action.

* Déclarations liminaires des syndicats

SNUipp-FSU 65 : une déclaration plus conséquente est prévue pour le CDEN, parce qu'il y aura les élus. Déclaration orale : PDMQDC (plus de maître que de classe) demandé par le SNUipp depuis sa création. On constate un nombre important de transferts et de fusions : uniquement budgétaire et sûrement pas un plus qualitatif pour les élèves. On est dans une logique de regroupement. Question posée des interlocuteurs dans les nouvelles collectivités territoriales : intercom ou communes ? En effet, des communautés de communes ont été regroupées, certaines ayant auparavant la compétence scolaire et d'autres non, par exemple le cas de Lourdes : la CCPL (communauté de communes des pays de Lourdes) avait la compétence école, la nouvelle CC Tarbes lourdes Ossun ne l'a pas. Quel va être l'interlocuteur des écoles sur l'ex CCPL ? La maire de Lourdes qui n'est pas présidente de la grande aggro ? La problématique pour les familles dont les enfants sont orientés en SEGPA est abordée en rapport avec les difficultés de transport rencontrées par les familles pour amener ces élèves dans leur école.

IA : L'effort budgétaire pour l'EN a été sensible, des efforts importants ont été faits avec des effets visibles. En ce qui concerne les suites du Protocole, Protocole qui s'achève avec la rentrée 2017, nous ne serions plus sous protocole mais sous convention de ruralité, avec des liens plus clairs avec le CTSD et les instances de l'EN. S'il doit y avoir encore des efforts sur les territoires qui le méritent, ces territoires infra-départementaux pourraient être accompagnés dans leurs efforts de restructuration. Toutes les décisions sur la carte scolaire seront prises avant le 24 mars, car on entre en suivant dans la période de réserve liée aux élections. L'augmentation de la population scolaire de l'Académie ralentit mais est toujours massive ; elle aurait nécessité cependant moins de postes (à P/E constant) que ce qu'elle a eu. Le taux d'encadrement progresse. Nous avons un taux d'encadrement en REP qui excède le taux d'encadrement sur le département (25 est indicatif ...).

Dispositifs et postes : un dispositif n'a pas forcément vocation à durer (d'où des postes attribués à titre provisoire) mais ne doit pas cacher des besoins quantitatifs. Ce n'est pas du troc fermeture contre dispositif, ni RASED contre dispositif : il faut jouer sur une palette pertinente de leviers pour améliorer la qualité de scolarisation des élèves. L'IA considère que les dispositifs PDMQDC semblent porter leurs fruits. Que c'est bien de faire plus là où il y a des besoins. Il rappelle cependant, que « tout choix est un renoncement »..... De façon très ironique, l'IA dit qu'il ne peut pas remettre les RASED au même niveau qu'il y a 15 ans.

Cette année il se passe peu de choses au niveau de la carte scolaire (en termes d'ouvertures/fermetures) car il y a peu de situations complexes, comme Ozon, par exemple.

Fusion / transfert : on est dans l'esprit du protocole. Notre département a une majorité d'écoles à 3 classes et moins de 3 classes, donc quelques difficultés de remplacement (perfectibles), mais contrairement à d'autres départements nous n'en sommes pas arrivés, cette année, à arrêter la formation continue faute de remplaçants.

Sur la critique des rythmes scolaires, l'IA considère qu'il y a encore du travail à faire, notamment avec le périscolaire.

Sur la question des conseils d'école qui font des propositions d'organisation (Lannemezan, Aureilhan), l'IA nous dit que les choses peuvent encore bouger jusqu'au CDEN.

Sur les interlocuteurs (CC ou communes) : renseignements pris avec la Rectrice, en attendant qu'une décision soit prise par les nouvelles CC sur la compétence scolaire, les anciens interlocuteurs le restent.

Etat des locaux : la qualité fait partie des critères du protocole. L'IA a bien posé la question de l'état des locaux. Il n'a pas de « technicien zélé » (M. Darré) (*NDR. Suite aux propos des élus de Tarbes*) : il a fait son travail et a fait remonter les choses. Les mots sont forts, mais pas plus, pas moins que si on parlait d'une école hors Tarbes.

2

SNUipp : attention que les mises aux normes environnementales, par exemple, ne se fassent pas au détriment du confort pédagogique (voir dossier « architecture scolaire » du dernier « Fenêtre sur cours » : <http://www.snuipp.fr/-Architecture-scolaire-poser-les->).

IA : partage ces craintes. Il a d'ailleurs bloqué des DETR pour ces raisons-là. La SG et l'IA jouent à ce titre le rôle d'experts éducatifs et pédagogiques, avec les équipes enseignantes, notamment sur les nouvelles constructions d'écoles.

SNUipp : la mairie de Tarbes demande un projet aux équipes pour l'équipement informatique.

Mme Meissonnier est intervenue pour leur rappeler qu'ils n'avaient pas à faire ça. Un ordinateur portable (pour la direction) + un vidéoprojecteur vont être attribués à chaque école tarbaise. Des mallettes PC ou tablettes pourraient être attribués aux écoles tarbaises qui en feraient la demande (projet) auprès de la circonscription.

SNUipp : la problématique de l'informatique dans les écoles est générale : connexion Wifi, matériel neuf et déjà obsolète (Bagnères avec des ordinateurs neufs équipés d'une version de Windows dépassée), etc.

Sur les temps partiels sur autorisation, L'IA ne pense pas qu'il rouvrira cette année les temps partiels sur autorisation, en tous cas à l'heure où il nous parle.

1) Réorganisation du tissu scolaire

- Créations de RPI dispersées :

- **Uglas/Clarens** : Création RPI dispersé délibérations des conseils municipaux des 22 décembre 2016 et 26 janvier 2017
- **Horgues/Salles Adour** : création RPI dispersé à la rentrée 2018. Délibérations des conseils municipaux prises.

SNUipp : nous constatons la disparition de la fusion des écoles sur Horgues (maternelle + élémentaire) Pourquoi ? Que deviennent les regroupements avec Salles Adour / allier et bernac Debat ?

IA: Dans l'état actuel des choses, il s'agit juste une histoire de timing entre la construction de l'école à Horgues et la réorganisation effective des habitudes existantes.

SG : il n'y aura pas 31 élèves à Allier à la rentrée prochaine. Il y aura un RPI Allier - Bernac Debat - Bernac Dessus d'un côté, et un RPI Horgues - Salles Adour de l'autre. Le maire d'Horgues veut que les collègues déménagent dans la nouvelle école à la rentrée mais la fusion sera effective à la rentrée 2018. Au final, il y aura à la rentrée 2017 deux directeurs dans la nouvelle structure de Horgues. **Fusion écoles de Horgues RS 2018.**

Pourquoi attendre un an pour mettre en adéquation l'administratif et la réalité du terrain ??? Quid des conseils d'école, des élections des parents d'élèves ?? Conseil d'école Salles/Allier ??? L'entité administrative ne correspondant pas à l'entité réelle !!

- Fusion et transferts d'écoles :

3

IA : se réfère au texte de la circulaire ministérielle ([CIRCULAIRE N°2003-104 DU 3-7-2003](#)) et note effectivement, que la notion de transfert est absente du texte. Le texte parle d'un regroupement de deux structures qui s'accompagne forcément de la fermeture de l'une d'elle. Décision : il n'y aura plus de transferts, uniquement des fusions avec fermeture des deux structures et création d'une nouvelle entité. En tous cas tant que M. Cosnard sera l'IA du 65. **Cette décision est applicable à ce jour et toutes les décisions de regroupement d'école qui seront actées pour la rentrée 2017 le seront sous l'appellation « fusion ».** Ainsi, tous les collègues seront impactés de la même manière par une mesure de carte scolaire et devront participer au mouvement avec les mêmes priorités de réaffectation.

SNUipp : cette décision satisfait pleinement les organisations syndicales présentes pour plusieurs raisons. Nous avons envoyé un courrier à l'IA ([Courrier envoyé à l'IA :](#)) en ce sens en soulignant par exemple que sur les écoles de Lannemezan, toutes les directrices de maternelle voyaient leur poste fermer quand bien même leur ancienneté en tant que directrice était supérieure au collègue directeur de l'élémentaire. Ce qui en creux, laissait penser qu'un directeur de maternelle était « moins capable » qu'un directeur d'élémentaire. De la même manière, les collègues de l'école transférée, en cas de fermeture d'un site scolaire (Bagnères par exemple), se devaient de participer au mouvement alors que leurs homologues de l'école qui accueillait restaient « assis tranquillement » sur leur poste. Ce qui augurait mal pour la constitution d'une nouvelle équipe pédagogique destinée à travailler de concert.

- **Fusion de l'école maternelle d'Ossun avec l'école élémentaire d'Ossun** délibération en date du 20/01/2016 acté au CDEN du 19 février 2016 qui va repasser non plus en transfert mais en fusion
- **Fusion de l'école élémentaire J. Curie d'Aureilhan avec l'école élémentaire Lamartine d'Aureilhan** délibération du conseil municipal prévue le 2/03/2017

SNUipp : Les choses ont évolué depuis les derniers conseils d'écoles, le Maire n'est pas contre la proposition des deux écoles : deux sites avec une organisation pédagogique en cycles. Les équipes ne s'opposent pas à la fusion (1 seul directeur pour les 2 écoles) mais au déménagement de l'école Joliot à Lamartine (locaux insuffisants) (NDR. *Nous ne pouvons que nous satisfaire du changement d'attitude du Maire d'Aureilhan, qui non seulement a entendu le vote des 2 conseils d'école de Joliot Curie et de Lamartine qui s'opposaient au déménagement de Joliot à Lamartine, mais qui de plus fait preuve enfin d'une attitude conciliante et ouverte envers les dispositifs proposés par les collègues des 2 écoles et soutenus par les parents. Il est bon que le calme revienne sur cette ville. Il serait bon que l'administration ne*

« mette pas des bâtons dans les roues » de dispositifs pédagogiques qui ont été accouchés dans la douleur...)

SG : Le travail est en cours sur l'occupation des salles de classes de Joliot Curie.

- **Fusion de l'école maternelle de Loures Barousse avec l'école élémentaire de Loures Barousse** délibération en date du 29/11/2016
- **Fusion de l'école élémentaire du Pic du Midi de Bagnères avec l'école élémentaire J.Ferry de Bagnères** délibération en attente

SNUipp : le lieu d'implantation de cette fusion n'est pas cohérent. L'étude demandée par le CHSCT (comité hygiène et sécurité conditions de travail) avait relevé, en effet, que l'école la mieux adaptée pédagogiquement pour les enseignants et les élèves, allait contre toute attente, perdre sa vocation scolaire et fermer. Alors même que les deux autres écoles de la ville devaient subir des travaux importants de mises aux normes. Les travaux à faire sur l'école J. Ferry pour accueillir 4 classes de plus sont énormes et surtout doivent être effectués entre les vacances de printemps et la fin des congés d'été. Quelles garanties a-t-on que tout soit prêt pour la rentrée 2017 ?

Autre problématique : le poste en anglais. L'an dernier, le CDEN avait acté la mise en œuvre d'un dispositif expérimental en Anglais sur l'école Jules Ferry. Or, ce dispositif était prévu pour une école à 6 classes et Jules Ferry devient une école à 10 classes. Comment l'administration compte-t-elle prendre cette donnée en considération ? Sachant de plus que les élèves ayant bénéficié de 5h30 d'Anglais/semaine dès le CP auront un niveau de langue en CM2 qui risque d'être bon : quid des enseignants en capacité de poursuivre un enseignement en Anglais de haut niveau ? Enfin, comment l'administration envisage-t-elle l'enseignement en Anglais dès l'an prochain : comment les parents vont réagir si par exemple un CE1 a droit à 5h30 d'Anglais/semaine et pas l'autre faute d'enseignant dévolu à cela ? L'IA prend note mais ne donne strictement aucune réponse. Il rappelle simplement que le dispositif Anglais était un dispositif expérimental. (Que doit-on en conclure ?)

- **Fusion de l'école maternelle les Bourtoulets de Lannemezan avec l'école élémentaire les Bourtoulets à Lannemezan**
- **Fusion de l'école maternelle Le guérissa de Lannemezan avec l'école élémentaire Le Guérissa de Lannemezan**
- **Fusion de l'école maternelle P.Bert Baratgin de Lannemezan avec l'école élémentaire P .Bert Baratgin Lannemezan** Délibération en attente

Le maire souhaite conserver 4 sites. L'IA n'avait pas la même analyse, mais c'est le maire qui décide des fusions.

- Réorganisations tenant compte des effectifs et des contraintes particulières :

- **Ecole Arc en Ciel Bordères sur Echez** : Ouverture de 1 classe ECEL (confirmation de l'ouverture provisoire réalisée à la rentrée 2017)
- **Ecole élémentaire Ormeau Figarol Tarbes** : Fermeture de 1 classe ECEL

Le tableau corrigé par le SNUipp où toutes les écoles avec ULIS, dont Ormeau Figarol, présentaient des erreurs de calcul (effectifs calculés sur nombre de classes + ULIS ce qui de fait, donnait des moyennes par classe fort basses...)

IA : ça ne change rien. Il y a un dispositif PDMQDC mis en place.

IEN : Il y a besoin de redynamiser l'équipe pour affronter la difficulté scolaire. Et le dispositif répond au besoin de cohésion de cette école.

SNUipp : il ne faudrait pas que cela se transforme en contrainte supplémentaire. 25 par classe dans cette école où on relève justement de grosses difficultés, c'est incompréhensible. Le SNUipp a demandé que du temps soit dégagé (animation pédagogique, journée de solidarité,...) pour que l'équipe puisse construire un projet. Sans compter les problématiques liées aux conditions matérielles (bâtiment).

La concomitance de la fermeture d'une classe et de la mise en place d'un PDMQDC dans cette école nous interroge forcément.

- **Ecole élémentaire Laloubère** : L'IA revient sur sa décision de fermeture pour des raisons de sécurité soulevées par les parents. Ces éléments lui permettent maintenant de s'interroger sur les questions de sécurité globales sur les bâtiments... Et il va demander au Maire de faire des travaux (notamment de nouvelles ouvertures de portes). **Pas de fermeture.**
- **Ecole primaire Bénac** : Fermeture de 1 classe maternelle. Toujours pas de travail entrepris par les maires pour la création d'un RPI avec Louey, malheureusement. Donc pas d'ouverture à Louey et fermeture à Bénac !
- **Ecole primaire Ozon** : Fermeture de 1 classe. Effectifs très faibles. Les maires se posaient la question : les élèves vont aller à Tournay
- **Ecole élémentaire Lanespède** : Fermeture de 1 classe. **Même chose.**

2) Enseignement spécialisé :

- **Ouverture IME Hironnelles Tarbes** : Ouverture de 1 classe ECSP classe délocalisée implantation à finaliser.

Le Snuipp a demandé des précisions à M. Bégué : deux sites sont « à l'étude » (nous savons que l'un d'entre eux est l'école élémentaire de Séméac, mais M. Bégué ne nous donne pas plus d'information sur les possibles implantations) et il y aura des moments d'inclusion ... Les équipes le savent-elles ? Réponse très évasive ...

- **Ouverture ITEP Lagarrigue Tarbes** : ouverture de 1 classe ECSP.
- **Création d'un poste composé d'1/2 ATICE et d'1/2 CDOEASD** – circonscription Tarbes est ASH

3) Impact sur les décharges de direction

- **Passage de 0.25 à 0.33 de la décharge de direction** - école primaire d'Ossun
- **Passage à 0.50 de la décharge de direction** – école élémentaire Lamartine Aureilhan
- **Passage à 0.50 de la décharge de direction** – école élémentaire J.Ferry Bagnères

- **Création d'une décharge de direction à 0.25** - école primaire Le guérissa Lannemezan
- **Suppression d'une décharge de direction à 0.25** - école primaire de Bénac

4) Dispositifs

- Dispositifs plus de maîtres que de classes (Sur moyens provisoires) :

- | | | |
|---|---|--------------|
| ○ Tarbes Voltaire école élémentaire: 0.50 poste | } | reconduction |
| ○ Tarbes J. Verne école élémentaire: 0.50 poste | | |
| ○ Tarbes J. Macé école élémentaire: 0.50 poste | | |
| ○ Tarbes O. Figarol école élémentaire : 0.50 poste | | création |

5) Organisation pédagogique

- **Maternelles d'Aureilhan** : organisation pédagogique pour la prise en compte des

– de 3 ans à titre expérimental sans effet sur les moyens. [Travail en cours sur un cahier des charges.](#)

[Objectif : faire mieux. Dans les 2 maternelles, une classe de TPS. Mise à disposition de matériel par la mairie. Ambition d'offrir à la commune d'Aureilhan de bonnes conditions de scolarisation des moins de 3 ans.](#)

6) Modifications techniques

- Encadrement/Remplacement

CP Langues vivantes de la circonscription de VVA	Transfert vers IA
CP Culture régionale de la circonscription de VVA	Transfert vers IA

- RASED

RASED J.Bourdette Argeles-Gazost (1E)	Transfert vers El Lapacca (1E)
RASED J. Curie (1 PSYR et 1 E)	Rattachement à El Lamartine (1 PSYR 1E)

- Support d'Enseignant Classe d'Application

Poste enseignant EAPL à l'école J.Verne Tarbes	Transformé en poste Enseignant classe élémentaire à l'école J.Verne Tarbes
--	--

Pas d'impact pour la PEMF exerçant dans cet établissement.

- Titulaires remplaçants

TR rattaché élémentaire Pic du Midi Bagnères	Rattachement à l'école maternelle d'Ordizan
--	---

L'IA voudrait travailler sur un redécoupage des ⁷ circons en fonction des communautés de communes et un redéploiement des RASED.

OUVERTURES demandées par le SNUipp-FSU 65 (en fonction notamment des effectifs actualisés qui nous ont été transmis)

* Réseau d'Education Prioritaire : 25,57 par classe pour l'**élémentaire J. Verne** et 25 élèves par classe pour l'**élémentaire JJ Rousseau** qui sont attendus à la prochaine rentrée, cette dernière école, d'ailleurs, ne disposant toujours pas du dispositif « Plus de maîtres que de classes », alors même que la Ministre a rappelé que les écoles en REP devaient bénéficier prioritairement de ce dispositif. Le Snuipp a beaucoup insisté pour comprendre cet état de fait, sans succès. Il semblerait qu'une ouverture de poste sur JJ Rousseau à la rentrée 2015 (E/C de 28) soit à l'origine du refus du DASEN d'appliquer les consignes ministérielles sur le PDMQDC :

MEN : « **À la rentrée 2016, le dispositif "plus de maîtres que de classes" est amplifié, prioritairement au cycle 2, du CP au CE2, dans les écoles de l'éducation prioritaire** et, au-delà, dans les écoles à besoins comparables, repérées localement et situées sur des territoires fragiles, notamment ruraux . Il permet de prévenir la difficulté scolaire, de recourir à des organisations pédagogiques différentes pour mieux soutenir les apprentissages des élèves. »

dans notre département, ce dispositif se fait sur « moyens provisoires » et qu'il est déjà implanté sur plusieurs écoles tarbaises.

* **Elémentaire J. Macé à Tarbes : 29,25 E/C.** Situation très préoccupante de cette école dont la directrice demande une ouverture depuis plusieurs années, sans succès ... IA : litige sur les effectifs qui arrivent au CP à J. Macé. Donc, pour lui, ce n'est pas 29 de moyenne, mais plutôt 23.

* **Maternelle de Soues : 29,25 E/C**

* **Maternelle La Sendère à Tarbes : 28,75 E/C**

* **Maternelle de Laloubère : 28,5 E/C**

* **Maternelle de Bazet : 27,33 E/C**

* **Maternelle Michelet de Tarbes : 26,25 E/C**

* **Primaire de Louey : 25,75 E/C**

* **Elémentaire Henri IV à Tarbes et M. Pagnol à Bazet : 25 E/C**

* **UPE2A Elémentaire Henri IV** : M. Bégué nous informe que c'est en cours d'étude. Le besoin est identifié sur ce secteur. Il y a 1 poste ½ UPE2A : 1 poste à Paul Bert et ½ poste à Jules Verne. Il n'est pas à exclure de redéployer ces postes en fonction des besoins et pourquoi pas d'accorder ½ poste sur ces 3 écoles (Henri IV comprise)

* Est soulevé également l'arrivée de familles de chrétiens d'Orient sur le département (Lourdes et Bagnères) mais à ce jour, aucune information officielle connue au niveau de l'éducation nationale.

Occitan : la Ministre a re-signé en inter-régions (Occitanie et Nouvelle Aquitaine) le développement de l'Occitan. Vivier d'enseignants susceptibles de faire de l'occitan assez important mais peu sollicité. L'IA ne peut rien y faire. Seule la région pourrait intervenir pour ceux qui ont eu une bourse.

Les fusions d'écoles au sein d'une commune

Il s'agit de la réunion de deux écoles en une structure unique, ou bien du regroupement des élèves de deux écoles dans une seule des deux structures. Peuvent être fusionnées des écoles élémentaires, ou des écoles maternelles, ou encore une école maternelle et une école élémentaire.

La fusion de deux écoles comporte nécessairement la fermeture de l'une d'elles et, le cas échéant, une modification de l'implantation des classes issues de la fusion. Une décision de la commune concernée est nécessaire dans tous les cas. Toutefois, dans la mesure où la réunion de deux écoles implique la suppression d'un emploi de directeur, une telle décision ne peut être prise qu'en étroite concertation entre l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, et la municipalité.

La fusion de deux écoles, et en particulier d'une école maternelle et d'une école élémentaire, ne doit pas conduire à créer un ensemble d'une taille trop élevée, notamment en zone d'éducation prioritaire, et ne doit pas avoir pour effet de remettre en cause la spécificité de l'école maternelle.

Courrier envoyé à l'IA :

De plus, comme nous vous l'avons indiqué lors de la CAPD, les cartes scolaires sous votre direction, ont montré inflation de fusion/transfert. L'inégalité de traitement des personnels entre ces deux dispositifs dans les écoles est particulièrement mal vécue par les collègues et amertume et colère ne font pas bon ménage avec la sérénité nécessaire à la constitution d'une nouvelle équipe pédagogique de qualité. Enfin, nous souhaiterions également soulever d'autres points importants pour assurer une équité de traitement entre les personnels qui pourraient les rassurer quant à leur devenir professionnel en cas de fermeture de leur poste.

Magali LABORDE, Sylvette LE MOAL et Claude MARTIN